Bourges le 04/03/2024

Compte-rendu du
Comité Social d'Administration Local (CSAL)
du 29 février 2024

Elus représentants du personnel présents à cette instance :
Solidaires Finances Publiques, CGT, FO et CFTC.

L'ordre du jour était le suivant :

1 – Présentation de la politique immobilière de la DDFiP et de la Préfecture du CHER ;

2 – Points sécurité : fiches de signalement, et évocation du nouvel outil Sign@lFiP ;

3 – Questions diverses.

Vos représentants Solidaires Finances Publiques ont exposé des propos liminaires centrés sur la récente convention organisée par la DDFIP 18.

Au niveau des conditions matérielles d'organisation, nous avons souligné l'inconfort des chaises et le repas proposé, qui s'apparentait plus à un goûter qu'à un vrai repas.

Dans le cadre de la démarche ÉcoFiP, nous avons été surpris d'apprendre la demande de remplacement de la chaudière de Sancerre alors que de la DDFIP 18 nous avait certifiée qu'elle était en bon état et qu'ils n'envisageaient pas de la remplacer.

Nous avons déploré les propos tenus par la Présidente concernant les contractuels, les contrats PACTE, et plus généralement tous les agents non fonctionnaires DGFIP, assimilés lors de la convention à des « éléments conjoncturels ».

Ce sont des collègues que nous soutenons et que nous défendrons. Les considérer comme des variables d'ajustement visant à pallier les difficultés de recrutement de la DGFIP, dues au manque d'attractivité, est tout simplement inacceptable et injuste.

En réponse aux propos liminaires tenus par les représentants du personnel, la présidente a souligné la difficulté de trouver des salles suffisamment grandes pour organiser cet évènement,

et a précisé que la mairie de Bourges n'a pas fait payer de loyer, seuls les frais de fonctionnement ont été facturés par la mairie de Bourges.

Concernant la chaudière de Sancerre, la Présidente précise que pour l'instant la Direction cherche une solution technique de remplacement.

Concernant les non fonctionnaires, elle a tenu à s'excuser si ses propos avaient été mal perçus.

Un débat s'est tenu sur l'arrivée de l'intelligence artificielle (IA) dans nos missions. Vos élus ont tenu à insister sur le fait que celle-ci peut constituer un support, mais qu'il faut veiller à ce que les agents restent des techniciens qui exercent pleinement leurs fonctions et ne soient pas réduits à corriger des listes d'anomalies.

1 – <u>Présentation de la politique immobilière de la DDFiP et de la Préfecture du CHER</u>

Concernant la politique immobilière de la DDFIP 18, la présidente a tout d'abord dressé le cadre très contraint dans lequel se prenaient les décisions.

Les décideurs principaux sont les cadres chargés de mener la Politique Immobilière de l'État (PIE). Ils définissent les grandes lignes données par la Direction Immobilière de l'État (DIE), qui sont ensuite déclinées au niveau régional, puis départemental (Préfets de région et de département) et enfin la DDFIP du Département du Cher (locataire).

La Présidente n'a pas souhaité nous présenter de documents lors de ce CSAL concernant les travaux immobiliers de Condé en précisant qu'elle ne pouvait s'avancer sur des travaux qui risquaient d'être modifiés par la suite (ex : SDIF).

La direction a indiqué que dans le cadre de la densification la norme était de 16 m² de surface utile brute par résident.

Elle a admis le manque de précision qui entourait cette notion de surface utile brute (SUB). La direction a tenté de donner une définition de la notion de SUB qui correspondrait en l'état aux espaces de travail, aux tisaneries, aux toilettes, aux salles de réunion et aux espaces de stockage.

Une interrogation porteuse de vives inquiétudes concernant le terme de résident : les télétravailleurs, agents nomades et agents en temps partiel sont-ils inclus dans ce calcul ? Cette notion ne va-t'elle pas conduire à des expérimentations comme le « flex office », les bureaux partagés et autres espaces dynamiques souvent utilisés dans le privé ?

Pour vos représentants Solidaires Finances Publiques, cette nouvelle doctrine de la politique immobilière de l'État a pour seul objectif celui de baisser les coûts de fonctionnement de l'État. La soi-disant amélioration des conditions d'exercice des services publics et des conditions de travail ne sont que des alibis !

Vos élus seront particulièrement attentifs à veiller à ce que ces rationalisations ne se traduisent pas par une dégradation des conditions de travail des agents.

Politique immobilière locale

Sancerre :

- La communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de loire est intéressée par les parties inoccupées du site. Les négociations sont à un stade avancé mais les travaux induits ne sont pas encore connus tant que le bail n'est pas signé entre la direction et la collectivité. L'antenne SIP serait transférée dans les locaux de l'ancienne trésorerie, le SIE et le bureau du géomètre seraient situés au RDC.

Baugy :

- La sécurisation de l'accueil est toujours à l'étude.

St Amand :

- Des réunions de travail se sont tenues pour revoir l'organisation fonctionnelle du bâtiment.

Bourges :

- Réunir les services de la Direction sur Lahitolle + Assistante sociale + médecine de prévention et CID.
- Ramener un maximum de services sur Condé (Trésorerie Bourges Hôtaux – SGC Bourges – BDV et BRV.
- Un groupe de travail va être organisé afin de discuter de l'accueil commun de Condé.

- La Trésorerie Bourges Hôpitaux va déménager sur Condé dans des délais très brefs, le bail actuel se terminant fin septembre. Vos élus ont souligné le manque total de préparation de ce déménagement, rien n'étant organisé à ce jour. Il devrait intégrer le RDC du bâtiment D à la place du PRS (+ une partie du 1er étage).

- Le PRS sera transféré au 2ème étage du bâtiment D avec le PCRP.

- Les services du contrôle fiscal (DIRCOFI et BDV) seront réunis sur Condé ; la DDIFP a signalé que ce regroupement était judicieux dans un souci de proximité et de communication.

- Le SGC de Bourges intégrera le 2ème étage du bâtiment A.

- Pour ce qui concerne les travaux du bâtiment B (SDIF), les inquiétudes sont très vives ; citons notamment les points suivants :

Les délais pour émettre un projet de plans par les agents du SDIF sont très limités (moins de 4 semaines). Ils doivent se débrouiller tout seul sans plans côtés, d'autant plus que le repositionnement des archives pose problème. L'ergonome ne sera d'aucune aide, car il ne se déplacera pas.
Les travaux se dérouleront sur site occupé, avec toutes les nuisances induites : bruit, risques sanitaires (présence d'amiante).
Les solutions proposées sont très limitées : recours au télétravail exceptionnel, travaux bruyants hors horaires de bureau.

La Direction Départementale de la Sécurité Intérieure (DDSI) devrait prendre possession de la moitié du 1er étage (interdiction d'être au RDC d'un point de vue sécuritaire).
Les organisations syndicales, le régisseur et la mutuelle devront déménager dans le bâtiment A.
Le SDIF prendra possession du Rez de jardin en remplacement de la moitié perdue au 1er étage.

Les travaux devraient débuter fin mai 2024 et se terminer fin février – début mars 2025.

Vos élus seront particulièrement vigilants pour limiter les effets néfastes pour les agents concernant ce redéploiement.

2 – Points sécurité : fiches de signalement et évocation du nouvel outil Sign@lFiP

Une fiche de signalement a été traitée par la Direction concernant un agent qui avait été pris en photo et les photos postées sur les réseaux sociaux.
Un rappel à l'ordre a été fait auprès de l'usager, la tolérance zéro étant appliquée désormais par la DGFIP.

L'application Sign@lFiP est désormais disponible sur l'espace RH de chaque agent (mes autres applications vie de l'agent). Les fiches de signalement papier peuvent toujours être utilisées jusqu'à fin 2024.
Cette application permet de signaler les incidents entre usagers et agents mais aussi, à partir du 2ème trimestre, les incidents entre agents.

Vos élus Solidaires ont demandé à ce que les organisations syndicales soient habilitées à recevoir les fiches de signalements de cette application (profil représentants des personnels).

3 – Questions diverses.

- Vos représentants Solidaires Finances Publiques ont évoqué la frustration d'agents contractuels du service démétropolisé du SIE de Paris à Vierzon, qui effectuent les mêmes missions que des agents B alors qu'ils sont agents en C (pas le même salaire).
Ils demandent à être embauchés en CDI en catégorie B.
La Direction a répondu que la différentiation se fera au niveau de la complexité des tâches à l'arrivée des contentieux CFE.

Vos représentants du personnel en CSAL :
Samuel Bailly, Marianik Leblanc, Fabien Geaugey,
Stéphane Lafargue, Chrystelle Chaput, Alexandre Vivier.